



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-André le 5 juin 2020

Le directeur de l'école

Circonscription de Saint-André

aux : Parents des élèves

Inspection de l'Éducation nationale

Circonscription de Saint-André

Objet : Réouverture des écoles de la commune de Saint-André

Mesdames, Messieurs,

Courrier n° ...

Affaire suivie par

.....

Téléphone

0262

Fax

0262

Courriel

ce.974.....@ac-reunion.fr

Adresse postale

.....

www.ac-reunion.fr

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé **d'ouvrir les écoles, progressivement**, à partir du 18 mai 2020, et ce, dans le **strict respect du Protocole sanitaire** publié par le Ministère de l'Éducation nationale le 3 mai 2020.

Suite à **la décision de la mairie d'ouvrir les écoles le 8 juin 2020**, je vous prie de bien vouloir prendre attentivement connaissance **des grands principes de la réouverture des écoles** de la commune de Saint-André et **des conditions dans lesquels les élèves y seront accueillis (Annexe 1 à ce courrier)**.

Les enseignants ont mené auprès de vous un sondage afin de connaître votre décision quant à un retour possible de votre enfant à l'école. **Ce sondage ne vaut pas acceptation** et chaque enseignant reviendra vers vous une fois l'organisation de la reprise validée par les autorités académiques pour vous confirmer ou non l'accueil de votre enfant.

La sécurité sanitaire des élèves et des personnels est le premier impératif et des priorités ont été définies conjointement entre l'inspection et la commune.

Votre décision définitive vaudra pour la période du 8 juin au 4 juillet.

Avec mes remerciements anticipés.

Cordialement.

[nom DIRECTEUR]

Directeur de l'école

Circonscription de Saint-André